

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 29/2024 portant sur le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances composée de :

Mesdames Viviane Huber (LTDP)
Messieurs Guy Chervet (PLR),
Jean-Yves Schmidhauser (PSDG),
Jérôme Bonvin (LCIVL), excusé
Loris Berthier (PLR), excusé
Ludovic Tirelli (LV),
Piero Negro (PSDG), Président, excusé

s'est réunie le mardi 24 septembre afin d'étudier le préavis municipal N° 28/2024 cité en titre, avec la commission des finances de Vevey, à Vevey

Nous remercions Messieurs Vincent Imhof, Municipal et président de l'Entente et Serge Gard, Boursier de Montreux et en charges des comptes de l'Entente, ainsi que leur collègues en charge de la taxe de séjour, pour leur participation à cette séance.

Une présentation résumée du budget est projetée et nous posons nos questions en liens avec ces derniers.

- Le prélèvement sur fonds de CHF 500 000 qui figure au budget, se fera sur le fonds de réserve – équipements touristiques, qui a été augmenté de CHF 700 000 lors de la clôture des comptes 2023 (cf préavis 28/2024).
- L'achat de licences informatiques de CHF 57 750 concernent le logiciel Innosolve pour la facturation et la gestion des débiteurs.
- Les projets divers pour CHF 500 000 sont une estimation et il s'agit d'un montant à disposition pour financer l'un ou l'autre projet à venir dans le cadre des équipements touristiques.
- Le budget boucle sur un résultat de CHF 31 712.00 (bénéfice).

Ce budget mérite de poser un cadre pour les dépenses de l'Entente et nous espérons qu'il contribuera à une meilleure transparence de l'utilisation de ces fonds pour 2025, car force est de constater que par le passé, et au vu des comptes 2023 comparé au budget, il y a une possibilité de progression importante.

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'adopter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 29/2024,
- rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'adopter le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

Pour la Commission des Finances

Guy Chervet,
Président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 5 octobre 2024